Mai 2004 : formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social

- Favoriser l'insertion/ réinsertion professionnelle des travailleurs
- Permettre le maintien dans l'emploi
- Permettre le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle (promotion sociale)
- Permettre le retour à l'emploi
- Assurer l'adaptation au poste de travail

Novembre 2009 : orientation et formation professionnelle tout au long de la vie

• Droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelle

2010: DIMA

- Les formations en alternances pour les élèves de 15 ans sous statut scolaire (DIMA) sont destinées à faire découvrir un environnement professionnel, correspondant à un projet d'entrée en pro.
- <u>Admission</u>: sur demande présentée au CE, prononcée par le directeur du CFA (autorisation préalable de l'IA-DASEN) dans lequel le dispositif est ouvert (peut intervenir en cours d'année scolaire)
- L'élève demeure <u>sous statut scolaire</u> et <u>inscrit dans son établissement d'origine</u>. Le CFA informe régulièrement l'établissement du déroulement de la formation (Référent chargé de suivre le jeune)
- Durée : un an maxi
- <u>Formation</u>: enseignements généraux, technologiques et pratiques (visites et stages de 8 à 18 semaines en milieu professionnel); l'ensemble des activités concourt à la poursuite de l'acquisition du SC.
- L'élève peut mettre fin à sa formation : retour dans son établissement, signe un contrat d'apprentissage (si +16ans ou s'il justifie avoir achevé le dernier cycle du collège)

Janvier 2011 : Elèves de 15 ans ayant un projet d'entrée en apprentissage (DIMA)

- <u>Public concerné</u>: volontaire de 15 ans, demeurant sous statut scolaire
- <u>Durée</u> : un an (dernière année de la scolarité obligatoire)
- Formation permet la poursuite de l'acquisition du SC, passation du DNB ou CFG
- Après: apprentissage (contrat de 2ans); bac pro (3 ans); entrée en lycée GT (3 ans)

Aout 2011 : 3ème prépa pro

- Proposée aux <u>élèves volontaires</u> prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelles, générales ou technologiques (personnalisation des parcours)
- Actions relatives à la découverte des métiers et des formations
- Classes préférentiellement ouvertes en lycée pro ou créées à l'initiative d'un ou plusieurs collèges constitués en réseau
- Objectifs: maîtrise du SC, mieux réussir leur dernière année tout en murissant un projet de formation par la découverte des métiers
- Admission: demande formulée au CE en fin de 4^{ème}, proposition du Conseil de classe au troisième trimestre, une commission départementale statuera sur chacune des candidatures.
- EDT: 72h d'accompagnement pour l'aide à l'acquisition du SC, effectuer des recherches sur les métiers... 216h de séquences de découverte professionnelle (en lycée pro, agricole, CFA...), une initiation aux activités professionnelles, visites, observation

Juillet 2013: Loi d'orientation pour la refondation de l'Ecole

- Rénover le système d'orientation
- Favoriser une orientation construite et choisie
- 80% de réussite au bac, 50% dans l'enseignement supérieur

Septembre 2013 : entrée en apprentissage des -15 ans et accès au DIMA

- Apprentissage
 - Avoir entre 16 et 25 ans
 - -15ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage ; il faut :
 - ✓ Justifier avoir accompli la scolarité du 1^{er} cycle de l'ens. Secondaire
 - ✓ Atteindre l'âge de 15 ans entre la rentrée scolaire et le 31 décembre (fin de l'année civile)

- ✓ Bénéficier d'une promesse d'embauche sous contrat d'apprentissage
- ✓ Bénéficier de l'engagement à les intégrer dans une formation préparant au diplôme visé, d'un CFA
- ▶ <u>Parcours personnalisé</u> en lycée pro ou CFA afin de s'assurer la continuité éducative entre la rentrée scolaire et l'entrée en apprentissage (jusqu'au 31.12 au plus tard)
 - ✓ Préparation à l'apprentissage
 - ✓ PFMP (*Périodes de formation en milieu professionnel*) de préférence dans l'entreprise signataire de la promesse d'embauche (connaissance de l'entreprise, du personnel, de l'environnement...)
 - ✓ Consolidation des acquis fondamentaux
 - ✓ Initiation aux compétences/connaissances constitutives du diplôme visé
- A l'issue de la période d'accompagnement vers l'apprentissage
 - ✓ Contrat d'apprentissage est signé
 - ✓ Contrat d'apprentissage ne se réalise pas :
 - L'élève continue la préparation du diplôme professionnel choisi dans le lycée pro dans lequel il était inscrit (ou un autre)
 - La spécialité choisie n'existe pas en lycée pro : possibilité de poursuivre sa formation au CFA sous le statut « <u>stagiaire</u> <u>de la formation initiale professionnelle</u> » jusqu'au 30.06

DIMA

- ► Elèves ayant au moins l'âge de 15 ans
- Sous statut scolaire, formation en alternance
- 15 ans : l'entrée en dima peut s'effectuer en cours d'année sur dérogation du DASEN

<u>Décembre 2014</u>: <u>Piiodmep (Propositions du CSP)</u>

- Manque d'efficacité des processus d'orientation
 - ▶ Préférence pour les filières générales et valorisation excessive des enseignements (Ø projection en milieu professionnel)
 - ► Influences : stéréotypes, déterminismes sociaux/économiques/genre
 - ▶ Problème de gestion des flux (rigidité de la carte des formations)
 - ► Fausse croyance : une bonne information ne suffit pas pour une bonne orientation
 - Travail sur l'orientation aléatoire (au bon vouloir des équipes)
- Mise en œuvre du parcours
 - Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel : connaître les notions d'offres/demandes...
 - ▶ Développer l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre : capacité à s'engager (décider et agir)
 - ▶ Elaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel : découvrir les métiers, filières/formations, lutter contre les stéréotypes et les représentations liées aux métiers, accompagner l'élève par un accès structuré et progressif à l'information et des temps forts mis en place (observation 4 ème et 3 ème).

Novembre 2014: SPRO

- <u>Il regroupe</u> : CIO, Onisep, missions locales, pôle emploi... tous les <u>organismes utiles à l'orientation, à l'insertion professionnelle</u> <u>et à l'emploi</u>.
- Il favorise la construction de projets individuels et sécurise les changements de parcours
- Principes: gratuité, qualité des prestations, égalité, neutralité, promotion et mixité des métiers.
- Objectif: information, intervention, lutte contre le DS, organiser le retour en formation

Juillet 2015: Parcours avenir

- De la 6^{ème} à la Terminale
- Développer la capacité à s'orienter tout au long de la vie
- Ancré dans les enseignements disciplinaires et diversifiés (AP, EPI, périodes de formation en milieu professionnel)
- Egal accès à une culture citoyenne économique et professionnel: acquérir des connaissances/compétences relatives au monde économique, social et professionnel pour pouvoir se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation raisonnés et éclairés.
- Enjeux
 - Meilleures compréhension du monde économique et professionnel, des métiers et des formations
 - Accompagnement renforcé du jeune et de sa famille
- ▶ Une plus grande ambition professionnelle et sociale : acquisition de diplômes et de qualifications
- ▶ Amélioration de la réussite scolaire par une orientation réfléchie et choisie, dégagée des stéréotypes sociaux et de genre
- Une réversibilité des choix pour ajuster sa trajectoire
- ▶ Une représentation équilibrée F/G, H/F au sein des filières de formations/métiers
- Objectifs:
 - Découvrir le monde économique et professionnel
 - ▶ Développer son sens de l'engagement et de l'initiative, la compétence à entreprendre

- ▶ Elaborer son *projet* d'orientation scolaire, social et professionnel
- Instances/acteurs:
 - ▶ <u>CE</u> construit le parcours et décline chaque étape/actions à chaque niveau scolaire
 - ▶ PP assure le suivi de l'élève et les échanges avec la communauté éducative (équipe pédagogique, COP, service médico-social, famille)
 - ▶ Prof-doc sélectionne et diffuse l'information et s'assure de son appropriation par le jeune
 - Cop, expert dans le développement psychologique du jeune, aide les équipes éducatives
 - ► CPE assure le suivi individuel de l'élève (connaissance de l'élève)
 - ▶ Référent parcours (binôme enseignant/cop à privilégier)
 - <u>Directeur CIO</u> contribue à la mise en place du parcours (cohérence des actions)
 - ▶ Directeur de la segpa...

Décembre 2015 : 12 mesures pour développer les relations Ecole-entreprises et pour l'orientation et l'insertion professionnelle

- Aider les élèves à mieux comprendre le monde professionnel
 - 1. Pôle de stage (660 jeunes en service civique)
 - **2.** Stage de 3^{ème} mieux préparé
 - 3. Visites, rencontre, stage, projet (Parcours Avenir)
- Mieux répondre aux besoins du monde économique
 - 4. Campus des métiers et des qualifications : répondre aux enjeux des filières économiques
 - **5.** Conseils sectoriels nationaux : lieu de réflexion et de dialogue, entre les acteurs économiques et l'Ens. Sup pour penser et anticiper les besoins en formation, en compétences et qualifications, l'évolution des métiers...
- Donner les moyens aux professionnels de l'EN et aux entreprises de renforcer leur connaissance réciproque
 - 6. Stage obligatoire dans la formation initiale des CE/inspecteurs
 - Kit d'accompagnement pour les équipes éducatives et les entreprises sur les actions pouvant être conduites (Parcours Avenir)
 - **8.** Réflexion sur les missions des Conseillers de l'enseignement technologique pour mieux utiliser leurs compétences en appui aux équipes éducatives
 - 9. Création d'un module de formation continue sur l'esprit d'entreprendre
 - 10. Inciter les salariés/professionnels à s'investir dans la réserve citoyenne pour transmettre valeurs et expériences
- Mettre en place une animation nationale et territoriale de la relation Ecole/Entreprise
 - 11. Dispositif de pilotage national, conduit par l'EN
 - 12. Généralisation des CLEE (Comités locaux Ecole-Entreprise) pour nouer des relations

Campus des métiers et des qualifications

- Pôles d'excellence <u>spécialisés par filières professionnelles</u> : réponde aux besoins économiques et sociaux clairement identifiés ; atout pour le jeune, garantie pour les entreprises lors d'un recrutement

Les filières professionnelles : un atout pour notre pays

- Evolution des diplômes professionnels afin de répondre aux changements technologiques et économiques
- Rénovation des diplômes (cap, bts) en concertation avec les milieux professionnels
- Proposition de <u>création de diplômes pro</u> émanant des branches professionnelles qui font valoir des besoins en qualification liés aux évolutions technologiques et économiques.

Mars 2016 : Réussir l'entrée au lycée professionnel

- 500 nouvelles formations
- <u>Améliorer la transition 3^{ème} Lycée pro</u>: <u>parcours avenir</u> + <u>EPI</u> pour une première approche des métiers et des formations; convention de jumelage entre collèges, lycées et CFA pour développer les échanges, mieux faire connaître les formations et leurs contenus.
- <u>Période d'accueil et d'intégration</u> par des <u>actions collectives</u> (visites, échanges, actions sportives et culturelles);
 <u>explicitation des attentes</u>, <u>sensibilisation</u> aux compétences et attitudes attendues;
- Rendre les choix d'orientation plus réversibles pour confirmer ou ajuster le projet du jeune : construction de projet, processus d'orientation (pouvoir changer d'avis : <u>période de consolidation</u> où l'élève pourra, suite à un entretien, changer d'orientation application <u>Affelnet</u> <u>stages passerelles</u>)
- <u>Mieux préparer l'élève aux PFMP</u> par une phase de préparation afin de facilite leur intégration dans une équipe de travail (identifier les attendus, les règles internes...). Cette phase de préparation associera l'organisme d'accueil.
- Alléger la pression certificative sur l'année de 2^{nde} pro (pas d'évaluation)

Mars 2016 : Organisation et accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

- Cadre juridique rénové : désignation d'un <u>enseignant référent</u> + <u>tuteur</u> de stage, limitation du nombre de stagiaires, définir les conditions d'une <u>gratification</u>, évaluation par le stagiaire de la <u>qualité de l'accueil</u>
- Les <u>PFMP</u> sont des périodes temporaires de mises en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève acquiert des <u>compétences professionnelles</u> en vue de l'obtention d'un <u>diplôme</u> ou d'une <u>certification</u> afin de favoriser son insertion professionnelle.
- Le <u>CE</u> est responsable de l'organisation générale (recherche de lieux...); les <u>enseignants</u> élaborent le <u>projet pédagogique</u> et mettent en place le <u>suivi individuel</u> (enseignant référent); <u>l'élève</u> est informé des <u>objectifs</u> de la PFMP, des modalités <u>d'évaluation</u> et des modalités quotidiennes de la vie de l'organisme. L'élève évalue la <u>qualité de l'accueil</u>. Le <u>tuteur</u> informe, suit et <u>accompagne</u> l'élève; il veille à sa bonne <u>intégration</u> et participe à <u>l'acquisition</u> des <u>compétences</u> nécessaires à la réalisation des tâches qui lui sont confiées. Il collabore avec l'enseignant référent et procèdent tous deux à l'évaluation de l'élève.
- Préparation des PFMP: recherche des organismes d'accueil (pôle stages), préparation de la convention (l'enseignant référent et le tuteur fixent les activités/tâches confiées à l'élève, compétences à acquérir, les modalités d'évaluation...); ce « contrat de formation » est signé par l'enseignant référent, le tuteur et l'élève majeur (ou représentant légal). Les visites d'évaluation formative dressent le bilan (réalisé par le tuteur et par l'élève). L'évaluation certificative est assurée par l'enseignant de spécialité (pas en 2nd ni en 1ere année de CAP).
- <u>Exploitation pédagogique des PFMP</u> : organiser un retour pour <u>valoriser</u> et <u>exploiter</u> le vécu (restitution de l'expérience vécue).
- L'élève en situation de handicap : le lieu d'accueil et les modalités d'organisation sont choisis et précisés en fonction du PPS ; aménagements et activités sont négociés avec l'organisme et formalisés dans la convention.
- <u>PFMP à l'étranger</u> : création d'une <u>unité facultative</u> « <u>mobilité</u> » au bac pro et de <u>l'attestation EuroMobipro</u> (délivrance par le recteur d'académie d'un document attestant des acquis généraux et pro